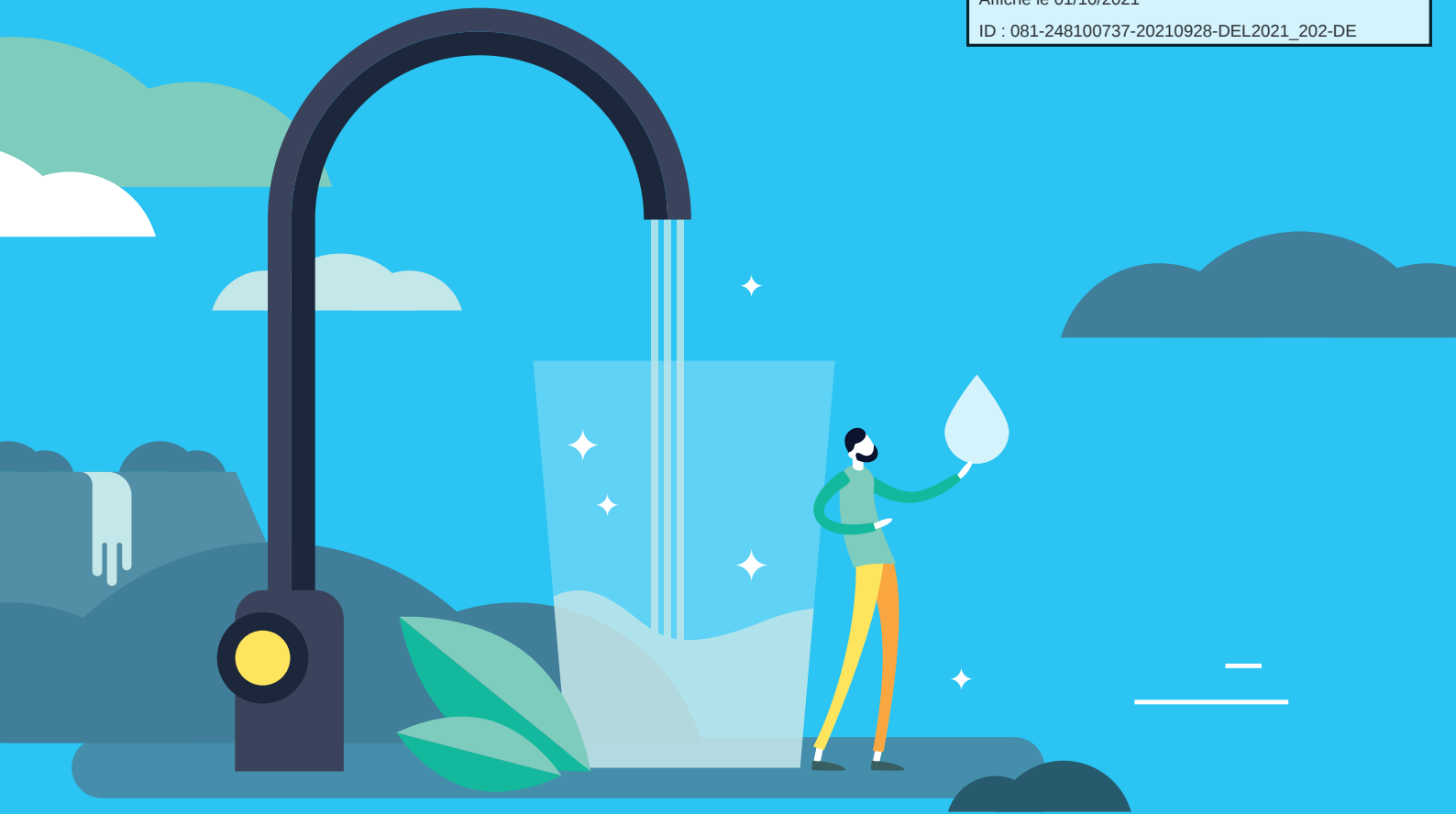




RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE

2020



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE L'ALBIGOIS

INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_202-DE

La compétence eau potable est exercée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois depuis le 01/01/2020, par conséquent, les données sur les exercices antérieurs à 2020 ne peuvent être présentées.

Afin de faciliter la reconnaissance des indicateurs, une icône est associée à chacune des compétences d'un service d'eau potable :



PRODUCTION:

La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eaux brutes, le traitement et le pompage en sortie d'usine jusqu'au(x) compteurs (s) de mise en distribution et/ou de vente en gros. Cette mission peut inclure une mission de transfert.



TRANSFERT:

La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production (ou à défaut, depuis la sortie du prélèvement) jusqu'à des points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.



DISTRIBUTION:

La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	4
1.1. Présentation du territoire desservi.....	5
1.2. Mode de gestion du service.....	6
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1).....	6
1.4. Nombre d'abonnés.....	6
1.5. Eaux brutes.....	7
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau.....	7
1.5.2. Achats d'eaux brutes.....	8
1.6. Eaux traitées.....	9
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	9
1.6.2. Production.....	9
1.6.3. Achats d'eaux traitées.....	10
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice.....	10
1.6.5. Autres volumes.....	11
1.6.6. Volume consommé autorisé.....	11
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	12
2.1. Modalités de tarification.....	13
Facture d'eau type (D102.0).....	14
2.2. Recettes.....	16
3. Indicateurs de performance.....	17
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	18
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	19
3.3. Indicateurs de performance du réseau.....	20
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	20
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	21
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	22
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	23
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	23
3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	25
3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	25
3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	26
3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	27
3.9. Taux de réclamations (P155.1).....	27
4. Financement des investissements.....	28
4.1. Branchements en plomb.....	29
4.2. Montants financiers.....	29
4.3. État de la dette du service.....	29
4.4. Amortissements.....	29
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	30
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	30
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	31
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	32
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	32
6. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	33

1.

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau

☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Service d'eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☒	☐
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albi, Arthès, Lescure-d'Albigeois, Saint-Juéry
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☒ Oui, date d'approbation: ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation : ☒ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **62 812** habitants au 31/12/2020 (_ au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **36 247** abonnés au 31/12/2020 (_ au 31/12/2019).

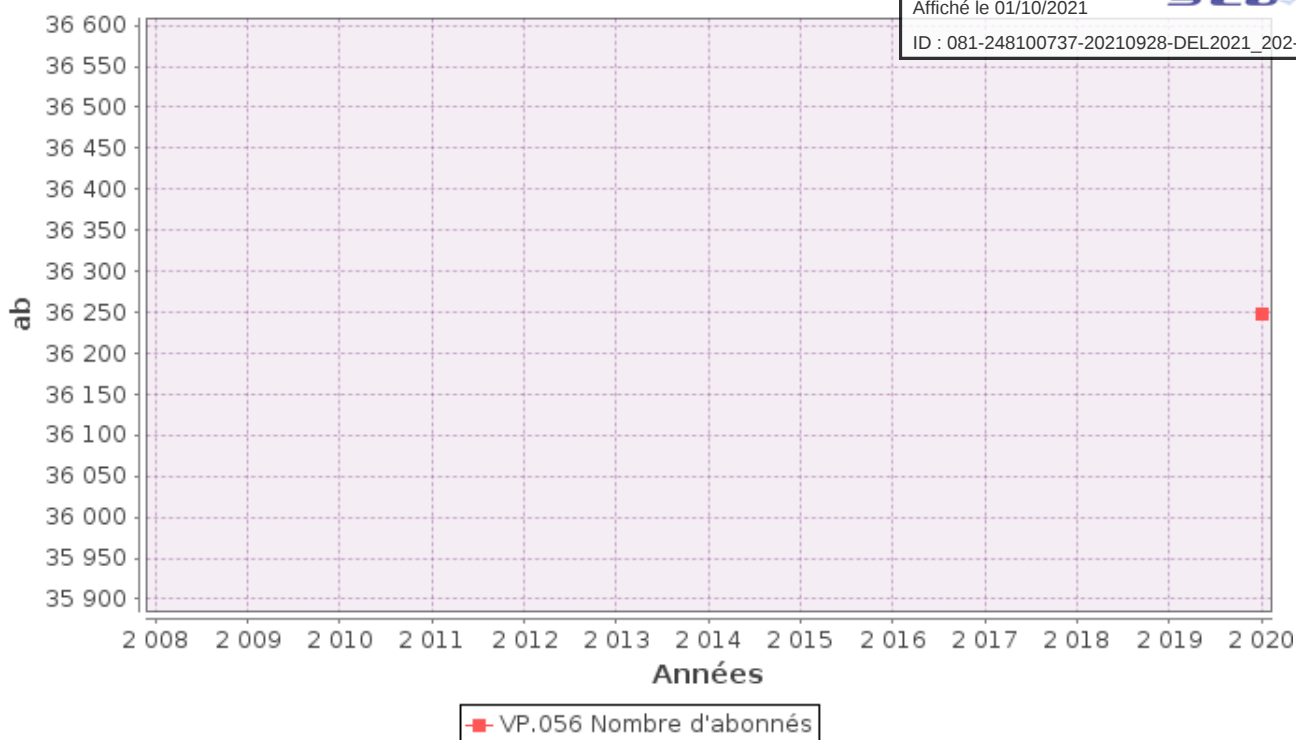
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Albi	_	28 293	243	28 536	_
Arthès	_	1 251	36	1 251	_
Lescure-d'Albigeois	_	2 295	131	2 426	_
Saint-Juéry	_	3 589	409	3 998	_
Total	_	_	_	36 247	_%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 71,85 abonnés/km au 31/12/2020 (_ abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,73 habitants/abonné au 31/12/2020 (_ habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 103,94 m³/abonné au 31/12/2020. (_ m³/abonné au 31/12/2019).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

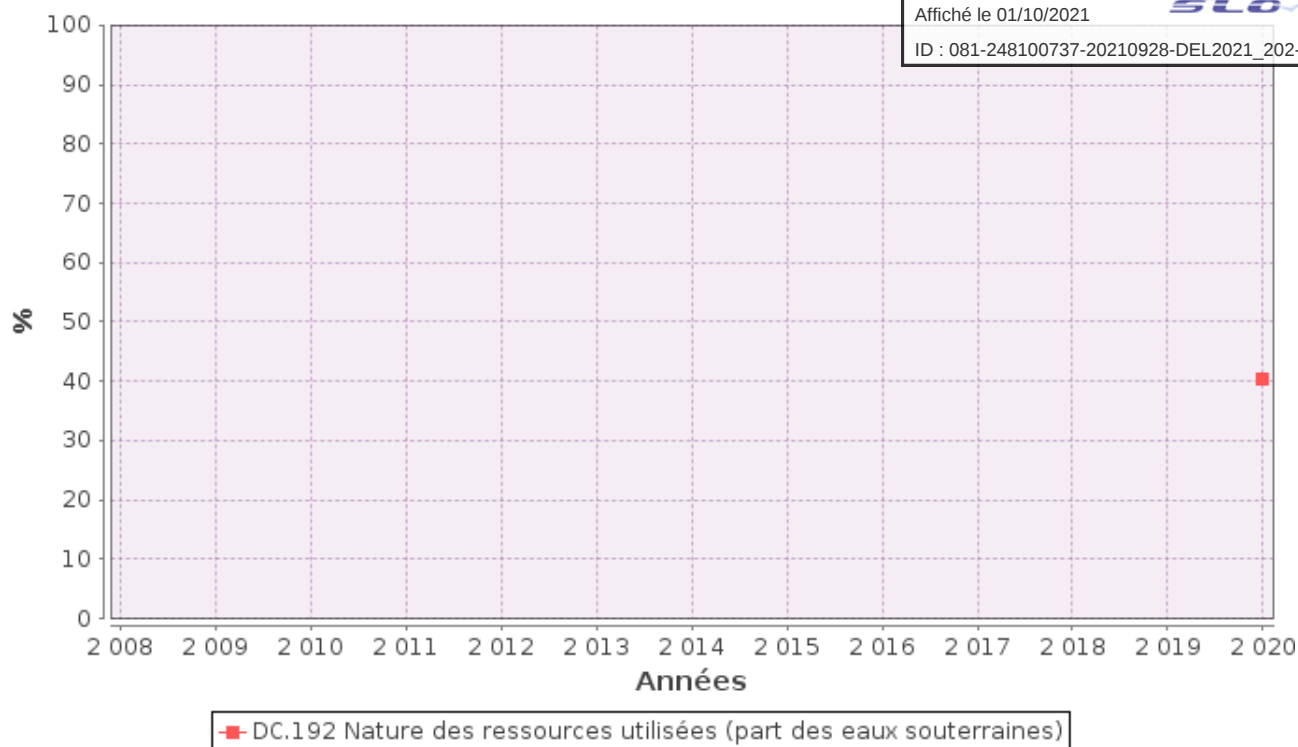


Le service public d'eau potable prélève 5 886 413 m³ pour l'exercice 2020 (_ pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Sabanel- St Juéry			_	572 036	_%
La Gaugne			_	3 196 640	_%
Cantepau			_	5 293	_%
Sabanel - Albi			_	1 808 308	_%
Arthès			_	304 136	_%
Total			_	5 886 413	_%

- (1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 40%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

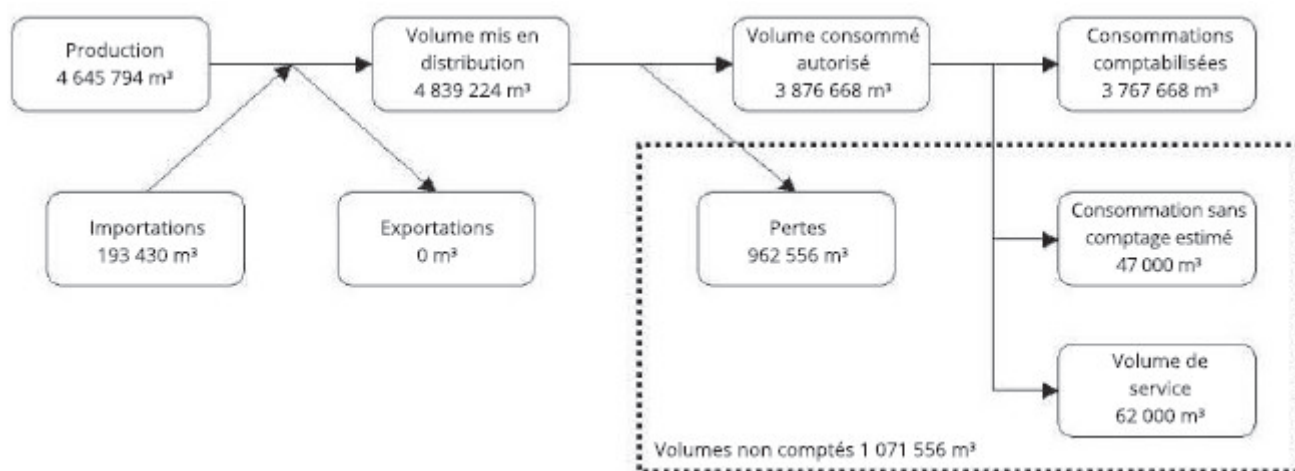


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Observations
	—	—	—
	—	—	—
Total	—	0	—

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



1.6.2. Production

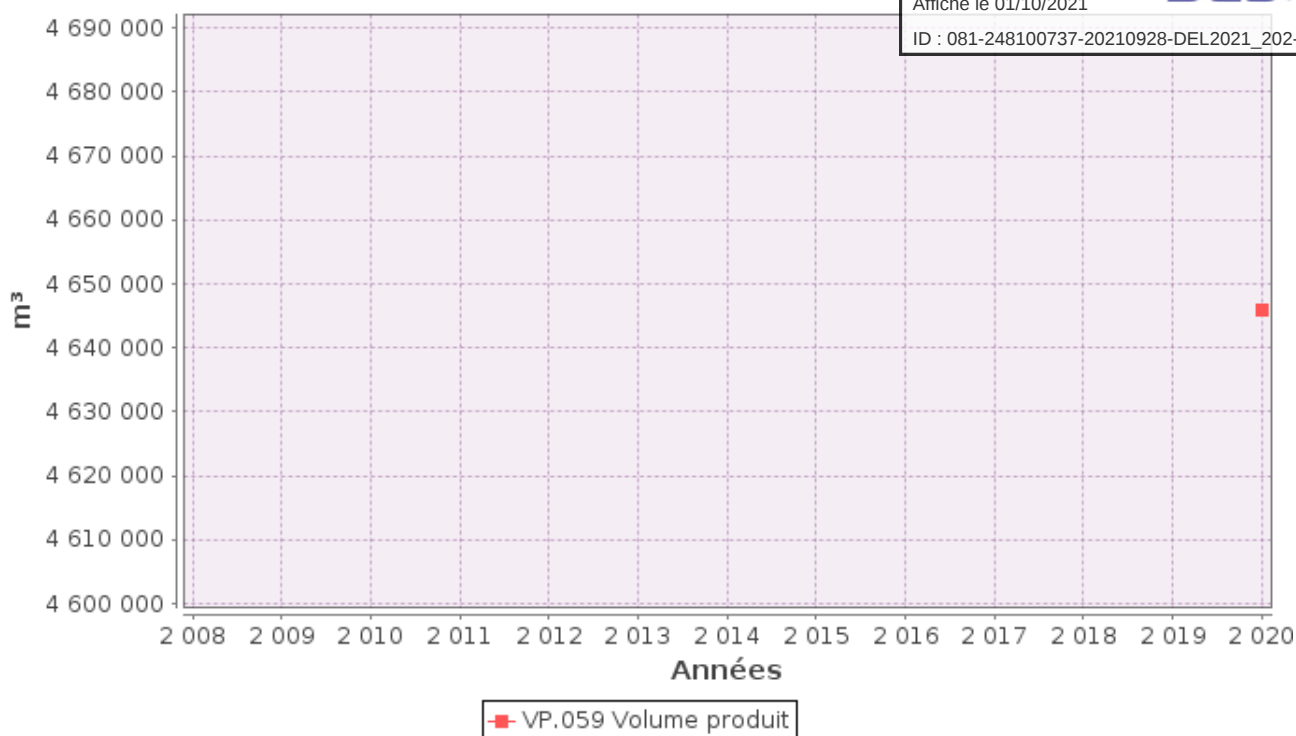


En 2020, le service a 4 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Caussels 2	Eau de surface
Arthès	Eau de surface
Sabanel - Albi	Eau de forage
Sabanel - Saint-Juéry	Eau de forage

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Sabanel- St Juéry	—	572 036	—%	80
La Gaougne	—	2 061 326	—%	80
Cantepau	—	0	—%	80
Sabanel - Albi	—	1 808 308	—%	100
Arthès	—	204 124	—%	80
Total du volume produit (V1)	—	4 645 794	—%	87,78



1.6.3. Achats d'eaux traitées



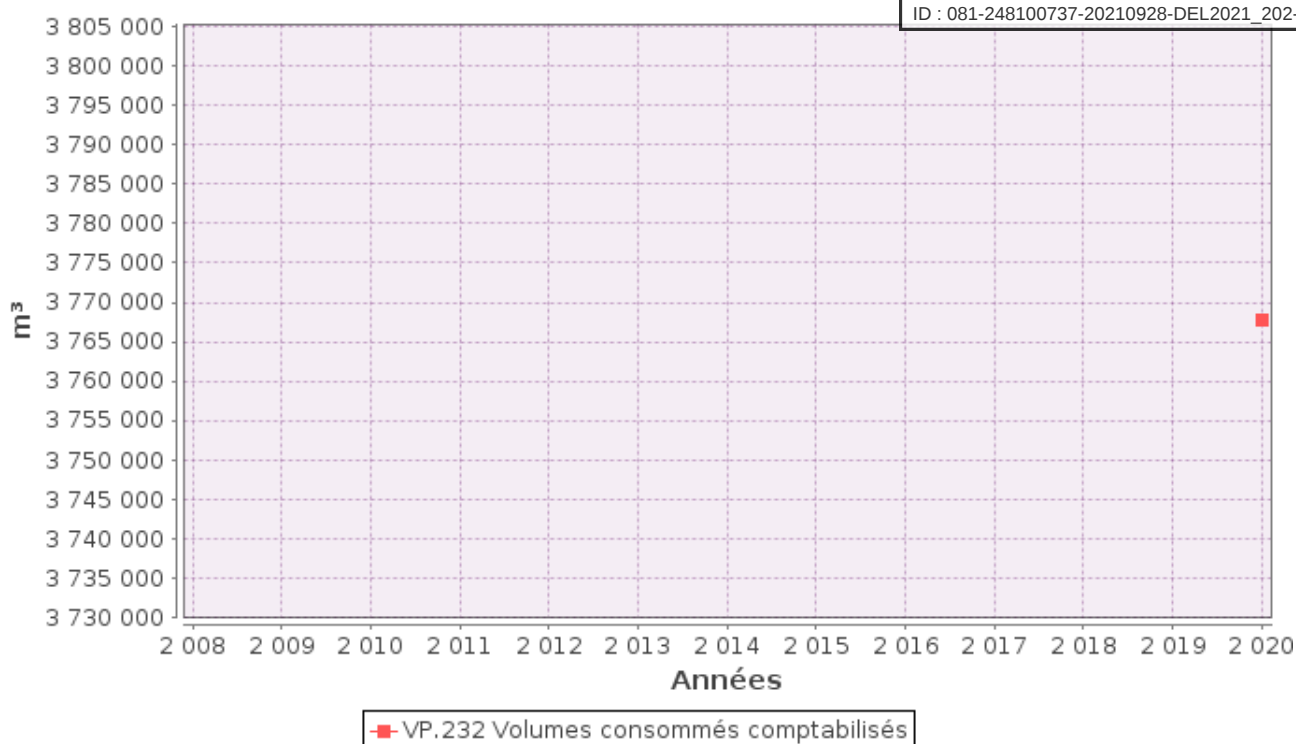
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Total d'eaux traitées achetées (V2)	—	193 430	_%	43,5

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	—	3 500 977	_%
Abonnés non domestiques	—	266 691	_%
Total vendu aux abonnés (V₇)	—	3 767 668	_%
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V₃)	—	0	_%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	—	47 000	__%
Volume de service (V9)	—	62 000	__%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	—	3 876 668	__%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **504,5** kilomètres au 31/12/2020 (— au 31/12/2019).

2.

TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2020
 0 € au 01/01/2021

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	32,53 €	32,53 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Part variable	1,3872 €	1,3872 €
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0886 €/m ³	0,0886 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m ³	0,33 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

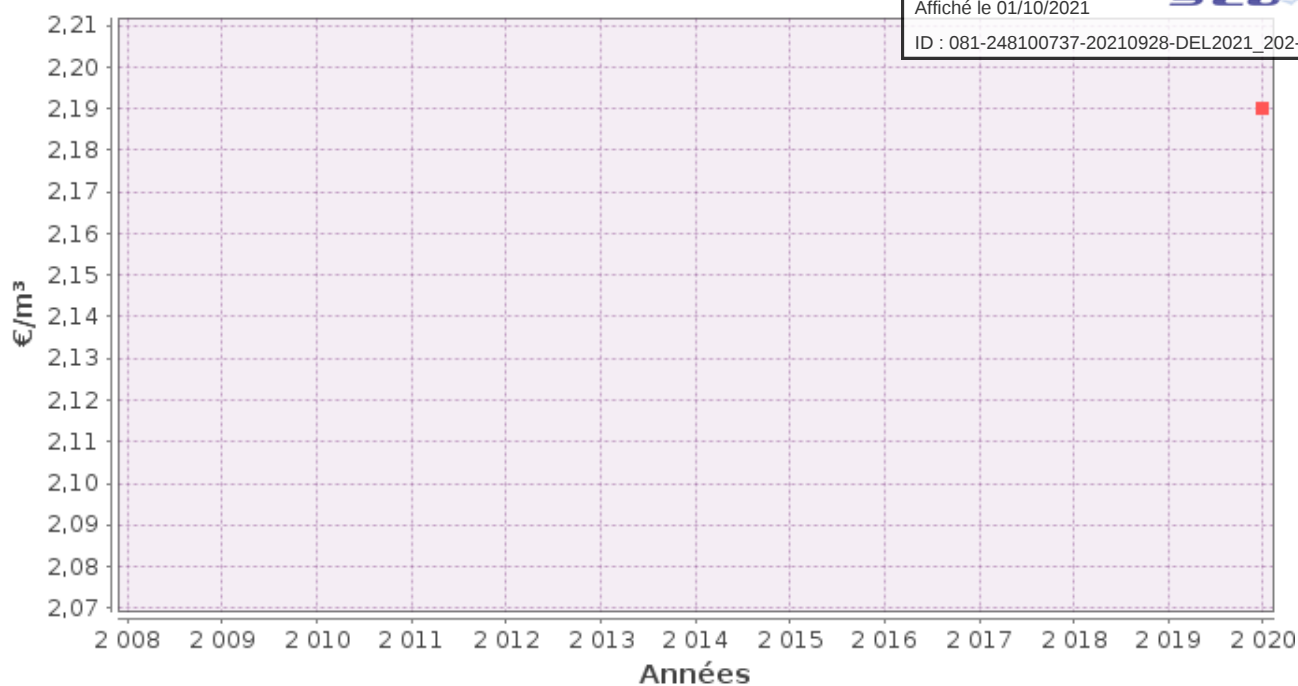
- Délibération du 17/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable et es frais d'accès au service
- Délibération du 15/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable et es frais d'accès au service

○ **Facture d'eau type (D102.0)**



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	32,53	32,53	0 %
Part proportionnelle	166,46	166,46	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	198,99	198,99	0 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	— %
Part proportionnelle	—	—	— %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	— %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,63	10,63	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0 %
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0 %
Autre :	0,00	0,00	0 %
TVA	13,71	13,71	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	63,94	63,94	0 %
Total	262,93	262,93	0 %
Prix TTC au m³	2,19	2,19	0 %



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en € TTC/m³	Prix au 01/01/2021 en € TTC/m³
Albi	2,13	2,13
Arthès	2,07	2,07
Lescure-d'Albigeois	2,85	2,85
Saint-Juéry	2,15	2,15

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de 3 708 544 m³/an (_m³/an en 2019).

2.2. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers (chapitres 70111, 70128 et 7064)	—	8 395 493,17	—
<i>dont abonnements (chapitre 7064)</i>	—	1 307 406,27	—
Recette de vente d'eau en gros	—	0	—
Recette d'exportation d'eau brute	—	0	—
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	—	0	—
Total recettes de vente d'eau	—	8 395 493,17 (hors pollution domestique)	—
Recettes liées aux travaux (chapitre 704)	—	148 673,76	—
Contribution exceptionnelle du budget général	—	0	—
Autres recettes (chapitres 7065, 7068, 7087 et 7088)	—	55 532,69	—
Total autres recettes	—	204 206,45	—
Total des recettes	—	8 599 699,62	—

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 9 980 268,19 € dont 1 584 775,02 € pour la redevance pollution domestique de l'Agence de l'Eau (— € au 31/12/2019).

3.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	—	—	148	0
Paramètres physico-chimiques	—	—	148	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	—%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	—%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	14

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX

(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)

VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	119

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

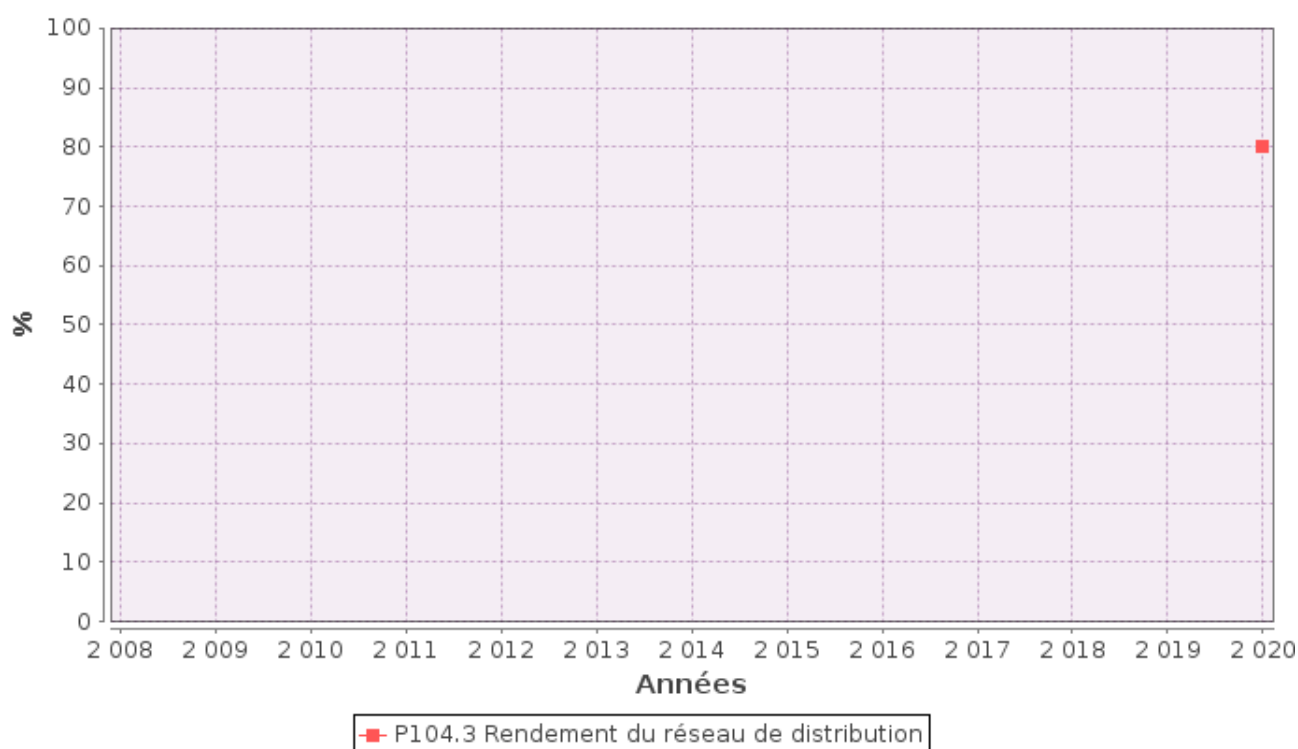
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	_ %	80,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	—	21,05
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	_ %	77,9 %



3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **5,8** m³/j/km (_ en 2019).

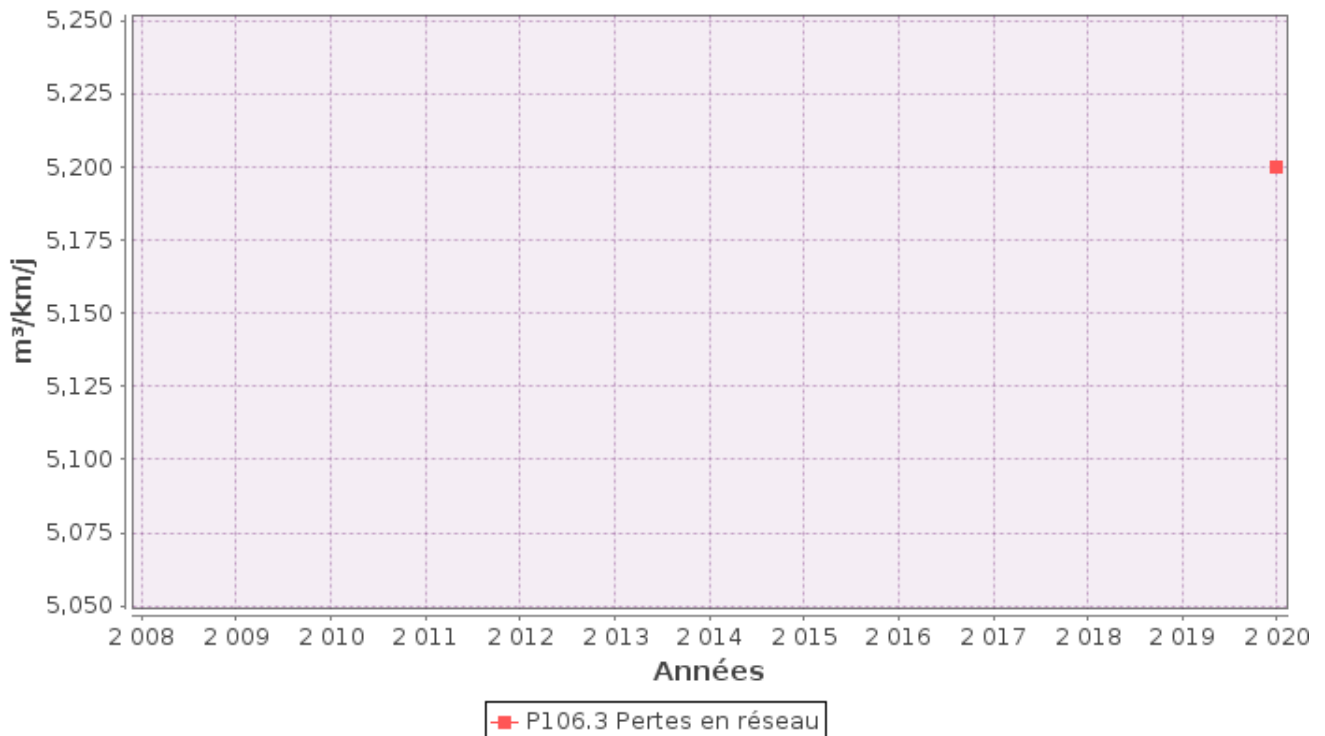
3.3.3. **Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)**



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de **5,2** m³/j/km (_ en 2019).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km					1,52

Au cours des 5 dernières années, 10,9 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,43% (_ en 2019).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 86% (_% en 2019).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2020, 20 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (_ en 2019), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,55 pour 1 000 abonnés (_ en 2019).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux de respect de ce délai est de 100% (_% en 2019).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

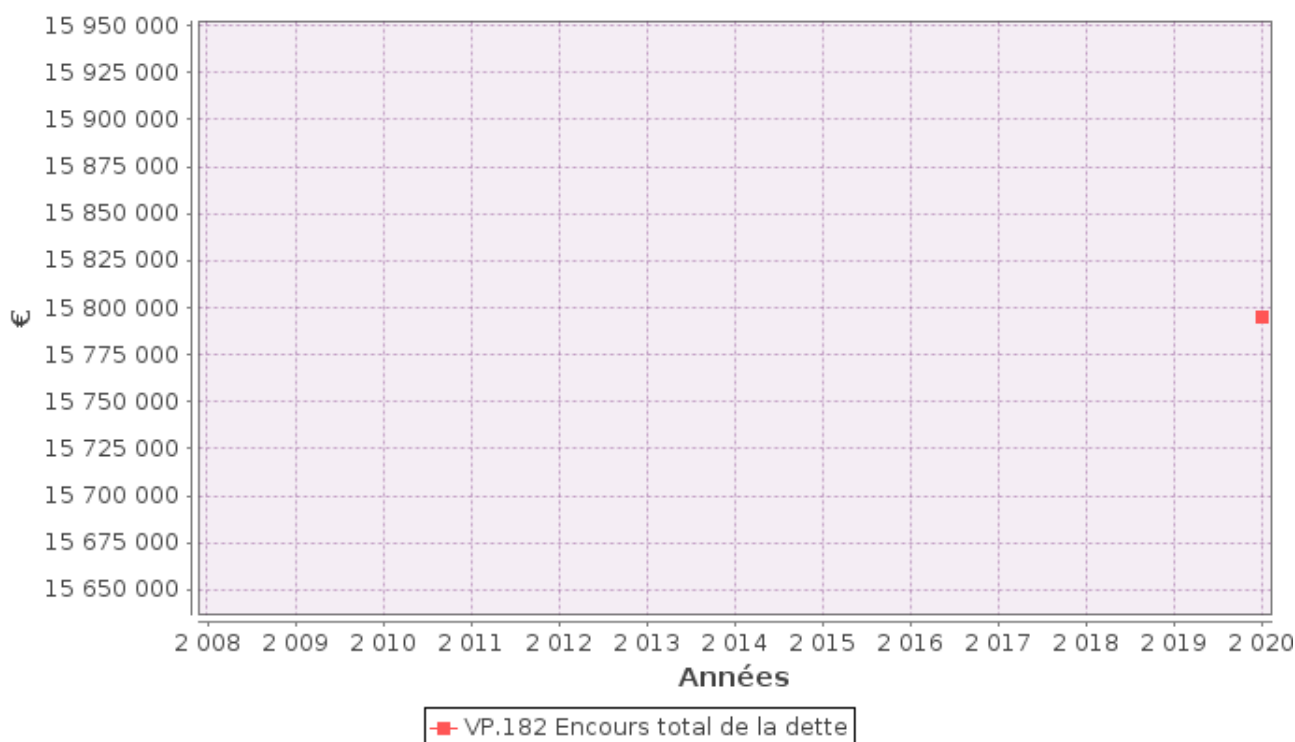


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en €	—	15 794 609
Epargne brute annuelle en €	—	4 185 962,54
Durée d'extinction de la dette en années	—	3,8

Pour l'année 2020, la durée d'extinction de la dette est de **3,8** ans (— en 2019).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2019 tel que connu au 31/12/2020	—	462 127,1
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2019	—	6 678 610,84
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2019	—	6,92

Pour l'année 2020, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2019 est de 6,92% (— en 2019).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 15

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2020, le taux de réclamations est de 0,41 pour 1000 abonnés (— en 2019).

4.

FINANCEMENT

DES

INVESTISSEMENTS

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	—	21 393
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	—	249
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	—	6 900
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	—	1,2 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	—	32 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	—	6 867 534,65
Montants des subventions en €	—	477 694,35
Montants des contributions du budget général en €	—	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	—	15 794 609
Montant remboursé durant l'exercice en €		
en capital	—	3 500 000
en intérêts	—	325 494,85

4.4. Amortissements



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 901 444,96 € (— € en 2019).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Levés cartographiques, mise à jour SIG	30 k€	-
Schéma directeur Eau potable – 2022/2023	80 k€	-
Modélisation du réseau - 2022/2023	40 k€	-

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme pluriannuel de renouvellement de conduites AEP – Taux de 1 %	2022 - 2030	16 M€
Réhabilitation des réservoirs de stockage	2023 - 2025	500 k€

5.

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020 (_ €/m³ en 2019).

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
—	—
—	—

6.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	—	62 812
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	—	2,19
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	—	1
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	_ %	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	_ %	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	—	119
P104.3	Rendement du réseau de distribution	_ %	80,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	—	5,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	—	5,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	_ %	0,43%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	_ %	86%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	—	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	—	0,55
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	_ %	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	—	3,8
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	_ %	6,92%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	—	0,41

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021



ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_202-DE



Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Service eau potable
BP 70304
Tél : 05 63 46 46 00
81009 ALBI Cedex